



PAR TELECOPIEUR ET PAR COURRIER : (514) 444-6009

Québec, le 14 mars 2002

Monsieur Serge Drouin
Directeur général
Ville de Candiac
100, boulevard Montcalm Nord
Candiac (Québec) J5R 3L8

**Objet : Projet de construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine
à l'autoroute 15**

Monsieur le Directeur général,

Lors de la séance publique du 19 février dernier, en soirée, la commission chargée de l'examen du projet précité a adressé aux municipalités les demandes suivantes et n'a reçu aucune réponse de votre part jusqu'à maintenant :

- à combien estimez-vous le manque à gagner des Villes pour les taxes qu'elles auraient pu prélever, au cours des 30 dernières années, sur les terrains qui ont été expropriés par le MTQ pour la réalisation de l'autoroute 30 ?
- combien coûteraient aux municipalités les aménagements à frais partagés avec le MTQ qu'elles prévoient effectuer si l'autoroute 30 est mise en place selon le tracé nord ?
- à combien les municipalités estiment-elles l'entretien annuel des voies d'accès prévues dans l'option tracé nord ?
- ces dépenses constituent quelle proportion du budget d'opération annuel de chacune des municipalités ?

La référence à ces questions se trouve au document DT3, à partir de la page 27 (voir annexe).

Compte tenu que la deuxième partie de l'audience publique débutera le 25 mars prochain, la commission souhaite recevoir ces renseignements dans les meilleurs délais.

Vous remerciant de votre diligence, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Ginette Giasson
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j.

LA PRÉSIDENTE :

1070

D'accord. D'abord, je vais vous rassurer. On a commencé par parler de transport et tout ça, mais cet après-midi, on a aussi parlé de qualité de vie, de liens entre les deux, partie nord et partie sud, de l'autoroute, de la question du bruit aussi. Et, demain soir, on va avoir un spécial santé, si vous voulez, sur tout ce qui concerne la qualité de l'air, les normes, les critères de qualité de l'air et l'effet sur la santé. On a demandé au ministère de la Santé et des Services sociaux de faire une présentation sur cette question-là. Alors, est-ce que vous pourrez être ici demain?

1075

M. MARIO ARSENAULT :

1080

Oui. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1085

Alors, je pense que c'est important, parce qu'il se prépare justement à nous faire...

M. MARIO ARSENAULT :

Une présentation.

1090

LA PRÉSIDENTE :

... une présentation, à faire un témoignage sur cette question-là. C'est majeur la qualité de vie, la santé, la sécurité des gens. Ça fait partie de l'environnement, puis c'est évidemment une considération importante pour tout le monde. Soyez assuré qu'on va le traiter.

1095

M. MARIO ARSENAULT :

Merci beaucoup. Ma deuxième question, c'est surtout une question peut-être à quatre volets. Je veux savoir combien de terrains par ville le MTQ a expropriés, combien de taxes perçoivent-ils sur ces terrains. Puis combien ça implique le manque à gagner des villes depuis 34 ans que le ministère des Transports perçoit des argents de ces taxes-là. Puis quel coût de taxation ça va représenter pour les citoyens, le rajout des voies d'accès sur la 30, sur la 132. Combien ça va nous coûter sur nos comptes de taxes de plus, aussi, parce que c'est nous qui va avoir à entretenir les voies d'accès que le ministère dit, en plus.

1100

1105

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

1110 Avez-vous pris en note tous les aspects de la question?

M. RÉJEAN BEAULIEU :

Peut-être la première partie. Combien de...

1115

M. MARIO ARSENAULT :

De terrains que vous avez expropriés.

1120

LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce que ça représente...

M. RÉJEAN BEAULIEU :

1125

Combien on a payé de taxes.

LA PRÉSIDENTE :

1130

Est-ce que vous payez des taxes là-dessus? Et, combien. Est-ce que vous avez un estimé de ce que ça aurait rapporté à la municipalité si vous n'en avez pas payé.

M. RÉJEAN BEAULIEU :

1135

Alors, sur la troisième question, combien ça aurait rapporté, non, on n'a pas d'estimé là-dessus. Parce qu'on ne connaît pas le taux de taxation de chaque municipalité par rapport à ces terrains-là.

LA PRÉSIDENTE :

1140

D'accord, on va continuer. On va voir.

M. RÉJEAN BEAULIEU :

1145

Et quels coûts de taxation, c'est la quatrième question...

LA PRÉSIDENTE :

1150 Qu'est-ce que ça coûterait aux municipalités le fait que l'autoroute 30 soit mise en place dans le tracé nord et que ça implique des aménagements nouveaux à frais partagés entre les gouvernements centraux et la municipalité.

M. MARIO ARSENAULT :

1155 Parce que la municipalité nous ont rien dit. Ils évoquent rien. Ils ont jamais parlé qu'on était pour être taxé pour l'entretien des voies d'accès. Ça n'a jamais été mentionné nulle part, puis là on sait que Saint-Constant et Sainte-Catherine, on a la majeure partie de la 30 des voies d'accès. Ça va coûter combien. Puis, en plus de ça, il va falloir acheter de la machinerie à entretenir ça, et tout ça. Ça fait que je veux savoir...

1160

LA PRÉSIDENTE :

1165 D'accord. Alors, on comprend bien le sens de votre question. Peut-être que le ministère des Transports n'a pas réponse à ce dernier aspect de la question. Cependant, elle est importante pour les gens.

1170 Alors, peut-être qu'on pourrait demander aux municipalités de nous dire justement ça représente quoi le budget additionnel en termes d'emprunt par rapport à votre budget d'emprunt. Ça donnerait un pourcentage à votre budget global d'opération. Ça pourrait donner aussi un aperçu aux citoyens de voir comment ça pourrait leur coûter, quel est l'impact additionnel.

1175 Ça fait qu'on va aller voir du côté du ministère des Transports s'ils ont réponse à l'ensemble des questions, tant mieux; sinon, les municipalités, bien, on les inviterait à examiner cette question, à nous donner une réponse lorsqu'ils seront en mesure de le faire. On y va du côté du ministère des Transports.

M. RÉJEAN BEAULIEU :

1180 Oui, madame la présidente. À la première question, sur combien de terrains ont été expropriés, on n'a pas la réponse avec nous. Ça demanderait des recherches assez abondantes, puisque l'acquisition des terrains a été faite en 71 ou dans ces années-là.

M. JEAN PARÉ, commissaire :

1185 Monsieur Beaulieu, êtes-vous au moins en mesure de nous donner l'ordre de grandeur de la superficie qui appartient au ministère dans l'emprise de la 132?

M. RÉJEAN BEAULIEU :

1190 Oui.

M. JEAN PARÉ, commissaire :

1195 Parce que, après ça, on peut quand même faire des approximations à partir de là, peut-être.

M. RÉJEAN BEAULIEU :

1200 D'accord, monsieur Paré. Je vais demander à monsieur Lanteigne de répondre à cette partie-là.

M. GILDARD LANTEIGNE :

1205 Donc, très rapidement, c'est une approximation. Ça serait entre 100 et 150 hectares.

M. JEAN PARÉ, commissaire :

1210 Donc, de l'extrémité est, grosso modo, de l'échangeur de la 15 jusqu'à l'extrémité ouest de Sainte-Catherine, on parle de 150 hectares.

M. GILDARD LANTEIGNE :

Oui. Incluant les échangeurs, puis tout ce qu'il y a autour.

1215 **M. JEAN PARÉ, commissaire :**

Mais, ça, c'est toute la largeur de l'emprise...

M. GILDARD LANTEIGNE :

1220 Oui, oui, oui.

M. JEAN PARÉ, commissaire :

1225 ... selon le découpage des lots dont vous avez fait l'acquisition.

M. GILDARD LANTEIGNE :

1230 C'est ça. Sur un peu plus de 7 kilomètres.

M. JEAN PARÉ, commissaire :

1235 D'accord. Et, j'ai compris de ce que disait tout à l'heure monsieur Beaulieu, qu'une fois que le ministère est devenu propriétaire de ça, en tant qu'agencé de l'état, il était exempté du paiement des taxes foncières aux municipalités concernées. Ou bien si vous versez malgré tout des enlieux de taxes à la municipalité.

M. RÉJEAN BEAULIEU :

1240 À notre connaissance, des enlieux de taxes ne sont pas versés pour ces emprises des routes. Donc, le ministère ne paye pas de taxes sur ces emprises-là.

M. JEAN PARÉ, commissaire :

1245 Je pense qu'il y avait d'autres éléments à la question ensuite. C'était dans l'hypothèse où les aménagements sont faits et où vous déléguez aux municipalités des travaux d'entretien.

M. RÉJEAN BEAULIEU :

1250 Je vais demander à monsieur Lanteigne de répondre à la question.

M. GILDARD LANTEIGNE :

1255 Donc, à la suite des travaux, il y a des voies de service qui seront remises aux municipalités. Donc, ça représente pour la Ville de Candiac, 1 kilomètre; pour la Ville de Delson, 3 kilomètres; pour la Ville de Saint-Constant, 3 kilomètres; et, pour la Ville de Sainte-Catherine, 4 kilomètres.

1260 Maintenant, les coûts d'entretien pour ces voies de service peuvent représenter entre 4 et 5 000 \$ du kilomètre.

M. JEAN PARÉ, commissaire :

1265 Par année?

M. GILDARD LANTEIGNE :

Par année.

1270 **M. JEAN PARÉ, commissaire :**

Bon, évidemment, là ce qu'il faudrait probablement envisager, c'est jusqu'à quel point ces travaux-là s'ajoutent à ceux que les municipalités font actuellement ou si ça remplace d'autres travaux qu'ils sont chargés de faire. Je vais préciser ma question, je m'excuse.

1275

Est-ce qu'en ce moment, sur l'emprise ou aux abords de la route 132, c'est exclusivement le ministère qui fait l'entretien ou bien s'il y a des sections qui sont également sous la responsabilité des municipalités?

1280 **M. GILDARD LANTEIGNE :**

Donc, la route 132 est à l'entretien du ministère des Transports, présentement.

M. JEAN PARÉ, commissaire :

1285

Et, ça, ça va jusqu'où sur les côtés? Par exemple, quand on arrive à un carrefour, jusqu'où s'étend la juridiction du ministère?

M. GILDARD LANTEIGNE :

1290

Le ministère se limite à l'axe de la route 132. Dès qu'on prend une rue de côté, naturellement, la municipalité l'entretient jusqu'à la 132. Donc, c'est sûr qu'il y en a une petite partie dans l'emprise de la 30.

1295 **M. JEAN PARÉ, commissaire :**

D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1300

Alors, ça va pour ça? On a demandé aux municipalités de faire un petit devoir, on va entendre la réponse de ces calculs-là dans les séances qui vont suivre. Ça va vous être livré. On fera la lecture, au besoin, et on va rendre publique cette information.

1305 **M. MARIO ARSENAULT :**

Merci. Monsieur Paré, vous avez demandé au ministère s'il payait des redevances aux villes. Ils ont dit que vu qu'ils ont acquis les terrains, ils n'en payaient pas. Mais est-ce que eux perçoivent des taxes des gens, par exemple, sur ces mêmes terrains-là?

1310